



SECTION DE LA MARNE

CHSCT DU 25 SEPTEMBRE 2020 BRÈVES NOUVELLES

Ce sera en principe le dernier CHSCT de l'année, il s'est réuni une nouvelle fois en mode « hybride » (présentiel/audio) sous la présidence de M. FOURQUET, DDFIP de la Marne.

Outre le traditionnel, le passage en revue des accidents de service, fiches de signalement, registres santé sécurité au travail, rapport de la médecine de prévention, listes et bilans des exercices incendie, la discussion a essentiellement porté sur l'utilisation du budget et le point sur la situation sanitaire liée au COVID.

Pour le budget :

Les quelques formations maintenues se déroulent sans écueil.

Le retour sur les formations « RETEX » mises en place est généralement très positif, et ce quel que soit l'organisme retenu, 33 agents et 16 cadres y ont participé. La proportion de cadres nous a interpellé, prouvant par là-même le besoin de soutien pour toutes les catégories de personnels.

Les principales dépenses concernent :

- le changement des BAES (blocs autonomes d'éclairage de sécurité) ;
- l'équipement en stores de bureaux de Sainte-Marguerite
- la réfection de l'éclairage du SPFE à Reims,
- l'achat de masques et de masques inclusifs.

Comme traditionnellement un accord de principe a été donné sur des dépenses pour 2021 (provisions pour les formations, les achats de matériels ergonomiques essentiellement) pour ne pas retarder leur engagement.

POINT SUR LA SITUATION SANITAIRE :

Après le PCA, le PRA, place au PMA Plan de Maintien de l'Activité.

Ce plan se construit service par service et agent par agent en fonction de la situation de l'équipement au sein des espaces de travail, du travail à temps partiel ou à temps plein ,...

L'objectif est d'identifier les besoins en ordinateurs pour qu'en cas de fermetures contraintes de services l'administration puisse assurer non seulement la continuation de l'activité mais assurer à présent le maintien de l'ensemble des missions.

A cet effet, les EDR seront tous équipés d'ordinateurs portables.

Depuis le début de cette crise il y a eu 52 suspicions de cas COVID (14 signalements depuis le 01/09/2020 dont 1 seul s'est révélé positif). Un service a été fermé (La Trésorerie

de Chalons HLM avec déport de l'accueil sur la caisse de la cité Tirlet). L'utilisation d'une application de l'OPHLM limite la possibilité de recours au télétravail.

112 agents ont été recensés comme étant de santé fragile, certains ont repris une activité en présentiel en totalité ou seulement certains jours (avec des aménagements), d'autres sont restés totalement en télétravail.

Une seule situation d'ASA n'a à ce jour pas trouvé de solution, il s'agit d'un agent en santé fragile domicilié dans une zone blanche, une réflexion est en cours pour lister des missions qui ne nécessiteraient pas de recours à internet pour les lui confier.

Une attention particulière devra être portée sur l'isolement par rapport au collectif pour tous ceux qui sont en permanence à domicile.

2 agents en « garde d'enfants » suite à fermeture de classes ont pu télétravailler.

Au Tagerfip il y a au 01/09/2020 il y a 725 emplois implantés et l'effectif physique est de 722 agents, l'effectif réel (compte tenu des temps partiels) s'établi quant à lui à 688.

Pour les 722 agents du département, le nombre de jours télétravaillés s'élève à 17.951 jours depuis le 01/01/2020, et à 1.150 jours depuis le 01/09/2020. Actuellement 340 ordinateurs (portables et tiny) sont déployés (taux d'équipement 47%).

Le travail sur le PMA permet de vérifier que le matériel est déployé au bon endroit et qu'il ne reste pas inutilisé dans des placards ceci afin de pouvoir augmenter le taux de télétravail le cas échéant.

Au mois de septembre 17 ordinateurs portables (dont 3 ultraportables) ont été livrés sur les 32 annoncés. Pour le moment les télétravailleurs équipés en tiny conservent cet équipement.

La question sur l'utilisation des lingettes sur lesquelles le code EN14776 n'est pas indiqué a été posée à la direction générale, sachant que les lingettes virucides ont un coût supérieur de 30% aux autres... D'autres solutions alternatives (utilisation d'alcool ménager) pourraient être déployées avec une réserve sur leur application pour le matériel type mopieurs, ordinateurs,...

Les masques :

15.000 masques chirurgicaux sont en stock, ils sont destinés en priorité aux agents de santé fragile. Les autres agents ont été dotés de masques en tissu, une nouvelle dotation sera distribuée en octobre pour remplacer les masques lavables 20 fois.

Concernant les masques « faits maison », bien que la fiche du secrétariat général les considère comme inappropriés, notre Directeur quant à lui considère que face à la difficulté de porter le masque au quotidien, il ne faut pas ajouter de contrainte supplémentaire et il laisse donc le libre choix aux agents du type de masque à utiliser.

Des masques inclusifs pour les accueils et les personnes souffrant d'un handicap auditif vont être achetés.

Les masques étant imposés dans le cadre de la politique de santé publique le lavage des masques en tissu ne relève donc pas dans ce cas de l'employeur.

Le représentant de l'ACIF a exposé toutes les mesures prises pour que les sessions de formation en présentiel puissent se dérouler dans le respect de toutes les consignes sanitaires.

Au détour d'une conversation sur le sort réservé aux moquettes qui équipent certains bureaux de Sainte Marguerite, nous apprenons qu'elles pourraient être enlevées après la réflexion globale menée sur un réaménagement des services suite à des réorganisations (SFACT/CSP) et également suite à la démétropolisation !!! Dans ce cadre, la direction générale a demandé à la DDFIP de recenser les M2 disponibles à Chalons ville retenue

pour accueillir des services. Pourtant à l'origine, nous avons cru comprendre que les villes souhaitant accueillir des services démétropolisés devaient dans leur dossier de candidature proposer des locaux pour accueillir lesdits services ??? Y aurait-il un changement de cap ?

Comme d'habitude le ménage a également fait partie des sujets abordés, une réunion s'est tenue à la direction avec ONET. A défaut de résultat concluant, la BIL va formaliser un planning que le prestataire devra suivre. Cet outil permettra de mieux surveiller l'exécution de la prestation. Le sujet n'est pas local, il est national lié au marché traité par l'UGAP et demande un investissement considérable pour pouvoir obtenir de maigres avancées.

Budget participatif :

Il a une valeur psychologique pour notre Directeur.

16 personnes se sont portées candidates pour faire partie du comité de sélection des projets. Elles ont toutes été retenues car le hasard faisant - comme nul ne l'ignore bien les choses-, il se trouve que les candidats sont représentatifs des sites, répartis entre hommes et femmes et entre catégories d'agents.

Pour le moment 3 projets ont été transmis : l'un porte sur l'aménagement d'espaces verts, l'autre sur l'aménagement d'un espace de détente-lecture, le dernier sur des aménagements en tables et chaises pour un espace de convivialité.

Le délai n'étant pas terminé d'autres projets peuvent encore parvenir.

Le budget à « dépenser » est de 20.000 €.

Les travaux des sanitaires de Reims : le marché débutera le 15 octobre, les travaux devraient donc commencer d'ici la fin de l'année...

Équipement de prises pour recharger les véhicules électriques : la démarche pourrait s'inscrire dans la démarche écofip mais ne pourra pas voir le jour en 2020.

L'impact du plan de relance, des demandes sont formalisées dans ce cadre par la direction et transmises au RIE (Représentant de la politique immobilière de l'État) :

- le changement des ouvrants de Reims ;
- la végétalisation de toits terrasse à Epernay et Chalons ;
- la pose de volets roulants solaires sur les fenêtres de la cité à Chalons ;
- le changement des chaudières à Vitry et Epernay.

